

Déclaration liminaire FSU 71 CDEN du 21 novembre 2022



M. le Sous-Préfet, Mme la Directrice Académique, Mmes et MM. les membres du CDEN,

Ils n'ont pas eu le choix, car cela devenait plus que ridicule, mais comme cela a dû leur être douloureux ! Les membres du gouvernement ont augmenté les salaires des fonctionnaires ! La hausse de la valeur du point d'indice de 3,5% décidée en juillet dernier, goutte d'eau dans l'océan de la perte de pouvoir d'achat des enseignant·es ces 20 dernières années, résonne déjà amèrement à nos oreilles quand on entend parler en ce moment de hausses de salaires qui ne concerneraient au mieux que la moitié des personnels, assorties de hausses conditionnées à des missions supplémentaires. Mais quelles missions ? Les 108 heures d'obligation réglementaires de service explosent, les nouvelles missions se surajoutent les unes aux autres, la Direction à l'Évaluation, la Prospective et la Performance du ministère publiait il y a quelques jours un rapport montrant que les enseignant·es du 1^{er} degré travaillent 43 heures par semaine et 34 jours sur leurs temps de congés. Dans ce contexte, conditionner des hausses de salaires à de nouvelles missions n'est pas un pacte, mais une insupportable dégradation supplémentaire des conditions d'exercice de nos métiers. C'est ce qu'ont voulu exprimer les quelques 47 000 signataires de la pétition de la FSU-SNUipp demandant 300€ pour toutes et tous (enseignant·es et AESH) sans contrepartie, remise au ministre mercredi dernier.

Mais dégrader davantage nos conditions d'exercice est un jeu dangereux. Déjà à la rentrée qui vient de se passer, et dont nous sommes réunis ici pour dresser le bilan, l'effondrement de l'attractivité des professions enseignantes avait empêché dans de nombreux départements, y compris le nôtre, de bénéficier d'enseignant·es à la hauteur des postes existants. Il avait alors fallu recourir à l'embauche de contractuel·les, en recourant, on s'en souvient, à toutes les ressources même les plus désespérées telles ces job-datings de triste mémoire. Et si la promesse du ministre d'un·e enseignant·e devant chaque élève a pu être tenue, en tout cas dans notre département, c'est au prix d'un tour de passe-passe que nous payerons bientôt, lorsque tou·te·s les remplaçant·es ayant pourvu des postes à l'année manqueront pour remplacer les collègues absent·es lors des pics de gripes et autres maladies saisonnières.

Et ce qui nous attend l'an prochain est encore pire puisque le nombre d'inscrit·es aux concours de l'enseignement est si bas que le ministère a été contraint d'en prolonger la période d'inscription pour espérer attirer quelques retardataires égaré·es...

Concernant les postes du premier degré dans le département, l'exposition des chiffres dans les documents qui nous ont été fournis semble pour le moins avantageuse. Par une lecture rapide des tableaux de l'annexe 2, on serait tenté d'observer une amélioration de l'encadrement général des élèves depuis 2020, notamment en éducation prioritaire. L'encadrement des élèves du premier degré, ici présenté par la moyenne des élèves par classe, est donc mathématiquement en progrès, et donc mathématiquement incontestable. Pourtant, ces tableaux comportent un certain nombre de zones grises qu'il nous faut ici toutes et tous identifier.

Les tableaux ne font pas cas par exemple de la situation des brigades, à savoir du remplacement dans le département. L'année scolaire dernière s'est soldée par plusieurs milliers de journées de classe sans enseignant·e puisque les moyens de remplacement étaient très largement insuffisants. La pandémie n'a fait qu'accentuer les carences structurelles de remplacement dans le premier degré, ce qui fait qu'aujourd'hui les DSDEN multiplient les embauches de vacataires inexpérimentés et non formés pour pallier ces absences comme cela a été évoqué précédemment.

De même, la présentation de l'encadrement en éducation prioritaire (EP) ne fait pas mention des écoles qui n'y sont pas ou plus. Ainsi, des écoles, pourtant en QPPV, avec des indicateurs qui, s'ils étaient considérés au niveau du premier degré les feraient basculer dans l'EP, ont aujourd'hui un taux d'encadrement qui ne permet pas de répondre au mieux aux besoins des élèves socialement les plus fragiles.

Les tableaux ne font pas cas non plus de la couverture de l'accompagnement des élèves en grande difficulté scolaire. Ainsi, les RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), composés d'enseignant·es spécialisé·es et de psychologues de l'éducation nationale, ne figurent pas dans les tableaux. Pour les fédérations d'enseignant·es des RASED comme pour la FSU-SNUipp un réseau d'aide à la juste taille serait responsable d'un secteur comprenant un millier d'élèves. Aujourd'hui, les secteurs des RASED du département englobent 1700, 1800 et parfois jusqu'à 2000 élèves. Or, dans un contexte où l'école inclusive est une priorité nationale, l'accompagnement de la difficulté scolaire est en sous-effectif. A ce titre, des trois composantes des RASED mentionnées dans la circulaire 2014-107 (celle qui cadre leur action), les enseignant·es spécialisé·es G (que l'on nomme aussi rééducateurs·trices), ont pratiquement disparu sur le département. la loi prévoit pourtant un poste G pour chaque secteur de RASED. Les rééducateurs·trices apportent pourtant un accompagnement indispensable aux élèves qui ont perdu le sens de l'école, qui ont perdu la raison même de leur condition d'élève. Comment cela est-il possible que seule la FSU et autres partenaires syndicaux voient une corrélation entre la quasi disparition des maîtres G et l'incroyable ascension des signalements au registre SST du CHS-CT de Saône-et-Loire, signalement rédigés par des collègues en souffrance ne sachant plus quoi faire face à des élèves qui bousculent le cadre scolaire faute de lui donner du sens ?

Alors que l'école inclusive est une priorité nationale, comment est-il possible que des postes RASED E (spécialisé·es dans l'adaptation pédagogique) aient été gelés cette année scolaire dans le département faute de personnels formé·es ? Voilà 10 ans qu'aucun·e enseignant·e de Saône-et-Loire relevant des RASED ou des SEGPA n'est envoyé en formation pour passer le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI). Ces personnels sont pourtant partie intégrante de l'école inclusive. L'institution est bien heureuse de voir les personnels s'auto-former exclusivement sur leur temps de vie personnel et familial. Que dire également de l'absence de remplacement sur les postes de psychologues ? Lorsqu'une psychologue est en arrêt maladie il n'y a plus personne pour faire passer les bilans psychométriques pourtant essentiels à la compréhension des besoins des élèves, mais aussi à l'orientation d'élèves en possible situation de handicap ou d'élèves sur le point d'être orientés en SEGPA. Au moindre congé maladie d'une psy-EN la machine se grippe instantanément, certains IEN ne se cachant plus pour le dire.

Enfin, les tableaux n'évoquent pas la disparition totale, orchestrée depuis 2018, des plusieurs dizaines de postes d'enseignants surnuméraires sur le département, et cela sans aucun bilan du dispositif.

Donc, nous l'avons toutes et tous constaté, les tableaux ici présentés relatent un mieux pour l'école. Mis en perspective avec quelques éléments supplémentaires (d'autres

choses seront dites en séances) la FSU affirme que les progrès statistiques dans l'encadrement des élèves au sein d'une classe ordinaire se sont faits ces dernières années au détriment de la formation initiale, continue et spécialisée, au détriment du remplacement, au détriment des dispositifs innovants, et au détriment de l'accompagnement des élèves en souffrance et par extension au détriment du climat scolaire.

Nous souhaitons également aujourd'hui attirer l'attention des membres du CDEN sur le métier d'AESH qui traverse une crise profonde. La FSU en appelle aux autorités et à l'ensemble des professionnel·les de l'éducation, des élu·es et des parents d'élèves pour qu'ils et elles entendent le cri d'alarme qui est lancé par la profession.

Les élèves et les AESH sont soumis·es à une forme de maltraitance institutionnelle qui n'est plus supportable. Des élèves ne sont toujours pas accompagnés à la hauteur de leurs besoins, les notifications de la MDPH sont désormais délivrées selon les contraintes d'une pénurie à gérer et non plus selon les besoins de chaque enfant en situation de handicap. Les affectations des élèves ne répondent pas toujours aux notifications prévues, faute de place dans les dispositifs qui devraient les accueillir. Ainsi, des élèves relevant d'instituts médico-sociaux sont accueillis en ULIS, des élèves relevant d'ULIS sont accueillis en milieu ordinaire sans accompagnement... En conséquence les missions des AESH s'étendent au-delà du supportable : ils et elles accompagnent les élèves dans leur travail scolaire en classe ou hors la classe, mais aident également les élèves au moment des repas, voire pour les transferts aux toilettes...

Les AESH sont désormais mutualisés pour permettre de rogner la quotité horaire des accompagnements, et doivent désormais suivre 4 enfants, parfois davantage. Pratique ! Cela permet d'affirmer à peu de frais que tous les élèves ou presque sont accompagnés, un peu... La précarité insupportable de ces agent·es dévoués travaillant au service public d'éducation pourrait être résolue en leur conférant un statut d'agent·es de catégorie B de la Fonction Publique et un alignement sur les grilles de rémunération correspondantes, et en leur fournissant des emplois représentant un temps plein. Mais non, dernière proposition en date pour répondre un cet énorme scandale qui entache nos écoles : la CDIisation au bout de 3 ans. De qui se moque-t-on ?

Après des années de négociations pour ramener le temps de travail des AESH dans la légalité, c'est maintenant chose faite en Saône-et-Loire, mais ces contrats à 60 ou 62 %, qui sont encore la norme ne permettent pas de vivre décemment. Doit-on s'étonner dès lors d'entendre la DSDEN lors d'une instance de rentrée soulever d'un air fataliste le constat amer que sur certains territoires on est arrivé au bout des viviers potentiels de recrutement des AESH. Doit-on s'étonner aussi de voir par endroits des parents recourir à des AESH privées qui vont venir exercer une mission de service public rémunérée sur les deniers de familles... enfin, de celles qui pourront se le permettre, bien sûr.

Nous tenons à témoigner, Mme la Directrice Académique, de notre profonde exaspération lorsque pas plus tard que lundi dernier une AESH que nous rencontrions s'est effondrée en larmes répétant en boucle qu'elle « ne pouvait pas faire du bon travail ». Cette exaspération ne résidait pas seulement dans l'émotion affichée par notre collègue. En tant que représentant·es des personnels, nous sommes rompu·es à ce genre de situation, même si on ne s'y habitue pas. Non, cette exaspération réside dans l'absolu scandale d'avoir des personnels qui sont à ce point investis dans leurs tâches et à qui on refuse la première reconnaissance : un métier, un statut et un salaire décent.

Pour le 2d degré, la FSU continue de soutenir le refus de la réforme concernant le lycée professionnel que l'État veut imposer. Les propositions concernant l'enseignement

professionnel illustrent bien le modèle d'École que notre ministre veut développer. Façonner encore plus le système scolaire pour qu'il réponde aux besoins du marché de l'emploi quitte à creuser encore plus les inégalités. Abandonner l'idée d'une élévation de qualification de toutes et tous au bénéfice de l'acquisition de compétences utilisables immédiatement par l'entreprise et pour développer l'emploi sous qualifié dans certains secteurs de l'économie. Mettre au travail de plus en plus tôt une partie de la jeunesse pour essayer de répondre rapidement à la pénurie de main-d'œuvre dans certaines filières professionnelles au détriment de leur formation. Le faire sans s'assurer du soutien de la profession toutes filières confondues est particulièrement présomptueux et expose notre jeunesse à des difficultés sans précédent. Le président et la ministre déléguée à l'enseignement et la formation professionnels Carole Grandjean, en se fixant comme objectifs de rapprocher l'enseignement professionnel du modèle de l'apprentissage, entament, de fait, une réelle entreprise de démolition des lycées professionnels. Pour cela, ils ont commencé une véritable campagne de communication calomnieuse à l'encontre des lycées professionnels et de leurs enseignant.es. Pour faire passer leur future réforme, ils tentent de faire croire que l'on réussirait mieux en apprentissage et que l'entreprise serait plus formatrice que le lycée professionnel. Cette réforme idéologique conteste le souhait des jeunes de suivre une voie de formation conforme à ce qu'ils considèrent comme adaptée à leur situation et à leurs aspirations. En voulant faire de celui-ci, le terrain de toutes les expérimentations possibles, en développant l'autonomie donnée aux chefs d'établissement, c'est effectivement le modèle de l'apprentissage qui est développé. Demain ce qui est à craindre, c'est la disparition d'un cadrage horaire par disciplines d'enseignement, une adaptation locale des contenus d'enseignement. L'augmentation du temps de stage est imposée ; une année entière sur les 3 années du cycle BAC PRO, pour pallier le plus rapidement le manque de main-d'œuvre dans certains secteurs et dans une logique d'abaissement du «coût» du travail et le niveau de recrutement des salarié.e.s. Il permettra au passage de faciliter la mise en place du mixage des parcours et des publics pour continuer à développer l'apprentissage. Cette réforme détériorera la qualité de la formation et limitera les poursuites d'études dans le supérieur, elle éloignera un bon nombre de jeunes de la qualification. C'est une nouvelle atteinte portée à la liberté de choix des jeunes. Elle accentuera le décrochage, augmentant une fois de plus le nombre de jeunes ni en emploi ni en formation. Cette nouvelle réforme, si elle était mise en œuvre, conduirait à un véritable retour en arrière, assignant et formatant les jeunes issu.es des milieux modestes à des postes peu qualifiés sans possibilité d'évolution. Ce choix politique aggraverait encore plus les inégalités scolaires, sociales et territoriales. Là encore, l'Etat fait preuve de myopie en cédant aux pressions court-termistes des employeurs alors qu'il devrait être un moteur du progrès et du changement social pour tous les jeunes de notre société. La concertation proposée par le gouvernement n'est que de la poudre aux yeux puisque rien n'est à négocier sur les points que la FSU estime inacceptables ! Les professeur.e.s se sont mobilisé.e.s fortement les 29 octobre et 17 novembre en refus de cette réforme, et laissent à penser que cela continuera.

Entendez-vous enfin les remontées des lycéen.ne.s et des enseignant.e.s quant à leur souffrance quotidienne face à l'oppression créée par le maintien des épreuves de spécialité du Bac en mars ? Cela va à l'encontre de tout le contrat éducatif passé entre l'École et les jeunes : la formation doit se faire sur une année scolaire entière. La FSU vous le redit : enseigner demande du temps. Cette mesure ne coûte rien. Le maintien des épreuves en mars est donc purement idéologique : encore un aspect du mépris de l'institution envers l'expertise des personnels.